

## Sénégal Dakar

### Cadre institutionnel et politique



Existence d'une réglementation spécifique à l'assainissement autonome.



Prise en compte du sous-secteur de l'assainissement autonome comme un axe prioritaire.

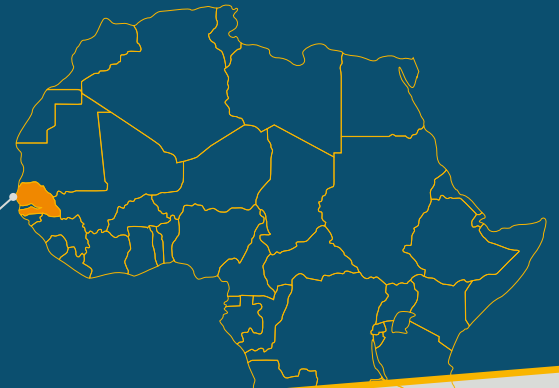


Interdiction juridique de pratique de la vidange manuelle.



Existence d'une volonté politique en faveur de l'assainissement autonome notamment à travers le code de l'assainissement.

\* **Programme Rasop** : Programme de Renforcement des Capacités des Opérateurs Africains d'Assainissement par des Partenariats d'Apprentissage entre Pairs qui a pour objectif d'améliorer la gestion des boues de vidange en milieu urbain, ainsi que la qualité et la couverture des services d'assainissement autonome par un partenariat d'apprentissage entre pairs.



Capitale du Sénégal : Dakar



Population :

3 600 000 habitants (ANSD, 2018)



Superficie : 550 km<sup>2</sup>



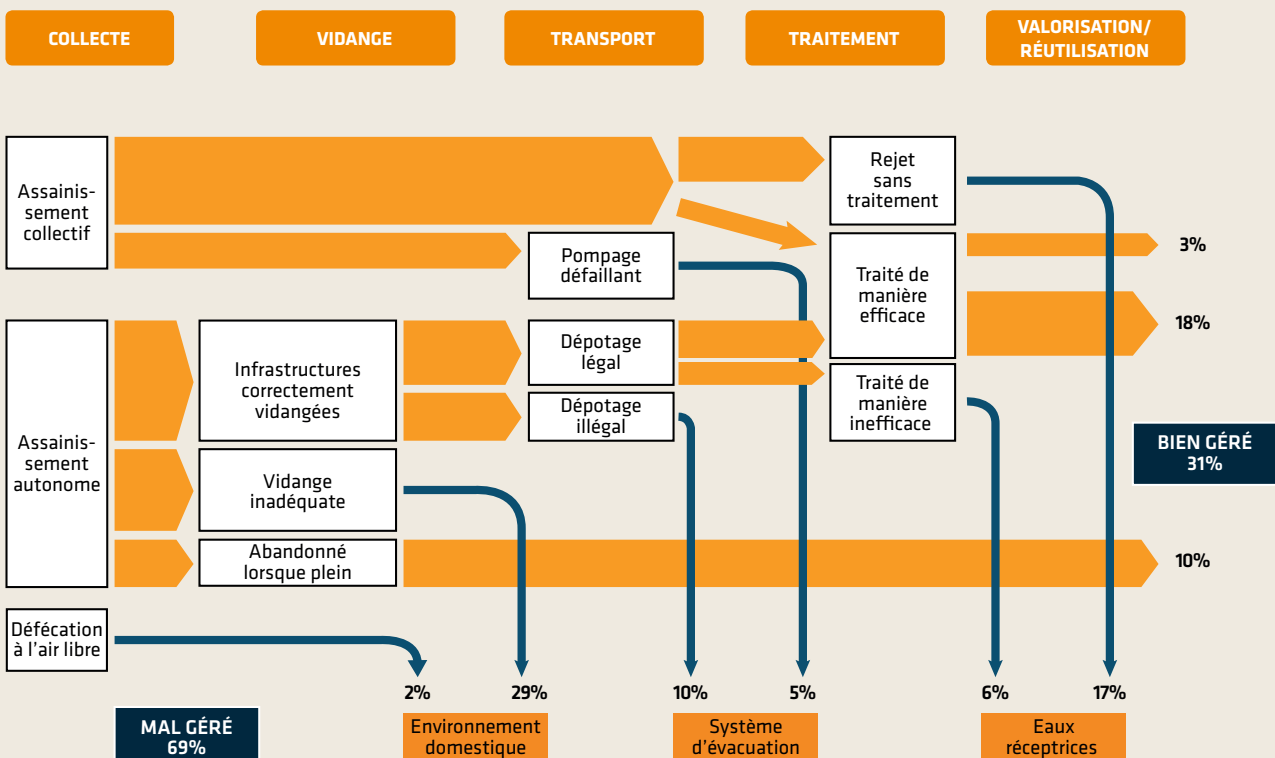
Assainissement collectif : < 30%



Assainissement autonome : > 70%

Ville mentor du programme RASOP

### Schéma du système de gestion des excréta



# Principaux textes régissant la gestion des boues de vidange

- **LE CODE DE L'ASSAINISSEMENT**, du 8 juillet 2009.
- **LA LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT (LPSD) DU MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (MHA) POUR LA PÉRIODE 2016-2025**. Le secteur de l'eau et de

l'assainissement au Sénégal vient de définir une nouvelle LPSD sur la période 2016-2025.

- Au plan international, le nouvel agenda pour l'atteinte des **OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) D'ICI 2030**.
- Au plan régional, il y a **LA VISION AFRICAINE DE L'EAU DÉFINIE PAR L'AMCOW À L'HORIZON 2025** ainsi que la **DÉCLARATION DE NGOR DE L'AFRICASAN4 DU 27 MAI 2015** sur l'hygiène et l'assainissement.
- Au plan national, le **PLAN SÉNÉGAL ÉMERGENT (PSE)** représente le cadre de référence pour le développement économique et social en 2035, dans un élan inclusif.

## Organisation institutionnelle

**MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (MHA)**  
Définition des politiques et stratégies nationales d'assainissement

**DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT** est, entre autres, chargée de :

- Coordonner et de suivre la mise en œuvre des stratégies et des politiques sectorielles et tarifaires définies par l'État en matière d'assainissement urbain et rural ;
- Mener les études générales, suivre et contrôler l'exécution des programmes d'assainissement urbain et rural ;
- Coordonner et suivre, en relation avec l'ONAS, l'élaboration des schémas d'assainissement à travers tout le territoire national ;
- Identifier et planifier, en relation avec l'ONAS, les programmes d'assainissement en milieu urbain et rural ;
- Assister les collectivités territoriales dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes relatifs à l'assainissement.

**L'OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT DU SÉNÉGAL (ONAS)** est en charge, en zone urbaine, périurbaine et rurale de la collecte, traitement, valorisation des eaux usées, ainsi que de l'évacuation des eaux pluviales. Dans ce cadre, il a pour missions principales :

- La planification et la programmation des investissements, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, la conception et le contrôle des études et des travaux d'infrastructures d'eaux usées et pluviales ;
- Le développement de l'assainissement autonome ;
- La valorisation des sous-produits des stations d'épuration.

**PROGRAMME D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU MILLÉNAIRE (PEPAM)**

Coordonne les actions en matière d'assainissement de l'État, des organisations de la société civile, des collectivités locales, des ONG, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

Au Sénégal, l'assainissement n'est pas une compétence transférée. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'État dans les domaines de l'hydraulique et de l'assainissement. Il mobilise les fonds d'investissement requis pour cette mise en œuvre, et assure l'interface entre les acteurs à travers la Direction de l'assainissement, le PEPAM et l'ONAS dont il assure la tutelle.



Le budget national alloué à l'assainissement est de : **15.400.000.000 FCFA**, en plus de **175.000.000.000 FCFA** de financements extérieurs (ONAS, 2018). Malgré ces efforts importants, le défi est loin d'être relevé. En effet, l'analyse de la situation financière de secteur de l'assainissement laisse apparaître des contraintes majeures ce qui explique les situations de déficit budgétaire continu qui ont pour origine :



La promotion pendant longtemps de l'assainissement collectif générant des dépenses d'exploitations importantes.



La vieillesse du réseau entraînant des dépenses supplémentaires de réparation.



Les charges énergétiques trop importantes et non maîtrisées.



La gestion en régie des ouvrages ne garantissant pas une efficacité dans les dépenses.



L'absence de ressources additionnelles et pérennes pour le financement de l'exploitation.

## A propos de nous



Basée à Dakar, au Sénégal, Speak Up Africa est une plateforme dédiée à la mise en œuvre d'action concrètes de plaidoyer en faveur du développement durable en Afrique. À travers nos programmes, nos réseaux et avec l'aide de nos partenaires, nous nous assurons que les décideurs rencontrent les acteurs de terrain, que des solutions soient présentées et que chaque secteur – des citoyens et groupes de la société civile aux partenaires financiers et dirigeants d'entreprises – contribue de manière critique au dialogue et s'efforce d'agir de manière concrète pour la santé et le développement durable sur le continent.